



# Constituer un dossier de réponse à un Marché Public

Alexandre PETIT – Collaborateur au service des marchés publics – Services techniques de la Mairie de Fontenay-sous-Bois

# **Le dossier de réponse à un marché public contient deux types de documents :**

- **Pièces de la candidature :**
  - DC4, DC5, DC6 et DC7
- **Pièces de l'offre :**
  - Acte d'engagement
  - Cahiers des Clauses Administratives Particulières
  - Cahiers des Clauses Techniques Particulières
  - Dossier technique

# Pièces de la candidature :

## Article 45 CMP

*« Le pouvoir adjudicateur ne peut exiger des candidats que des renseignements ou documents permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. »*

## ***Documents de référence :***

### ***Au stade de la candidature***

- **DC4** : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
  - Permet au pouvoir adjudicateur de connaître le ou les candidats au marché.
  - Le DC4 indique qui vous êtes, si vous postulez seul ou en groupement et lorsqu'il y a plusieurs lots sur quel lot vous souhaitez postuler.

# ***Documents de référence :***

## ***Au stade de la candidature***

- **DC5 : Déclaration du candidat**
  - Renseigne le pouvoir adjudicateur sur les capacités techniques, financières et juridiques du candidat.
  - Le DC5 permet d'apprécier votre capacité à réaliser le marché à travers différents éléments : chiffre d'affaire sur les trois dernières années disponibles, effectifs, moyens matériels, références similaires à l'objet du marché ...
  - En cas de groupement, chacun des membres remet un DC5.

# ***Au stade de la candidature***

- **Autres documents utiles :**
  - Un extrait Kbis récent
  - Une copie des attestations d'assurance
  - Un RIB

# Pièces de l'offre :

- **L'acte d'engagement**

- Présente l'offre du candidat qui s'engage à se conformer aux conditions du marché (délais, prix, prestation technique).

# Pièces de l'offre :

- **Les éléments financiers**

***Pour les marchés conclus à prix unitaires :***

- Le BPU (Bordereau des Prix Unitaires).

Principalement utilisé dans les [marchés à bons de commande](#), il liste les [prix unitaires](#) relatifs à chaque [produit](#) ou élément d'ouvrage prévu par le marché.

- Le DQE (Détail Quantitatif Estimatif).

Utilisé dans les [marchés à bons de commande](#), il permet la comparaison des prix. Il effectue la somme des produits des quantités estimées par les [prix unitaires](#).

***Pour les marchés conclus à prix forfaitaires :***

- La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire).

Destinée à fournir le détail du prix forfaitaire proposé dans l'acte d'engagement.

# Cahiers des Clauses Administratives Particulières

- Décrit les conditions administratives d'exécution des prestations :
  - les conditions de règlement (avances, acomptes, délai de paiement, obligations d'assurances, responsabilité et garanties exigées par l'acheteur public, etc.) ;
  - les pénalités ;
  - les conditions de vérification des prestations et de présentation des sous-traitants ;
  - Etc...

# **Cahiers des Clauses Techniques Particulières**

Décrit les conditions techniques d'exécution des prestations. Il formalise le descriptif technique des fournitures, des prestations de services ou des travaux que le pouvoir adjudicateur souhaite acheter ou faire réaliser.

# Dossier technique

Apporte une réponse aux spécifications du cahier des clauses techniques particulières et décrit l'ensemble des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du marché (moyens matériels et humains mis en oeuvre pour l'exécution des prestations, profils des intervenants, planning...).